

Le Frexit judiciaire d'un magistrat parisien

« **L**A CONVENTION européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne relève pas de la compétence du juge judiciaire... » Cette phrase, qui figure en toutes lettres dans la décision d'un juge rendue le 9 février, a provoqué un gros embarras au sein de la cour d'appel de Paris. Car, à moins que la France ne sorte de l'Europe, les traités internationaux qu'elle a ratifiés s'imposent à tous les magistrats, y compris cette convention...

L'aberration juridique s'est produite à Paris, au « 35 bis », surnom donné (en référence à un article du Code de l'entrée et du séjour des étrangers) à la juridiction dans laquelle un juge décide, seul, de la légalité de l'arrestation et de la rétention des sans-papiers. Marge de manœuvre quasi nulle, audiences menées à une allure sidérante, migrants défilant à la chaîne par dizaines... tout est réuni pour que le jugement confirme le maintien en rétention.

De fait, c'est presque toujours le cas. Et les bourdes juridiques y sont légion. Mais tout le monde s'en balance, hor-

mis les intéressés, des associations et des avocats engagés...

Ce 9 février, l'étrange arrêt de la cour d'appel concernait une jeune Ivoirienne de 21 ans et sa fille de 2 ans. Le préfet, qui entendait les réexpédier en Italie, où la mère avait été enregistrée, réclamait au juge la prolongation de leur rétention jusqu'au début du mois de mars.

Boulettes et insouciance

La convention européenne, ont rétorqué les avocats, s'impose si peu « au juge judiciaire » que la France a été sévèrement condamnée, par trois fois, pour avoir infligé « des traitements inhumains et dégradants » à des gamins, sous la forme de séjours en centre de rétention. La Cour de Strasbourg avait souligné « le bas âge des enfants, la durée de leur rétention et le caractère inadapté des locaux concernés à la présence d'enfants ».

La bévue du 9 février a finalement fait beaucoup de bien à la mère et à son enfant : devant le scandale, elles ont été libérées !

D. S.